

Les marabouts sénégalais et le pouvoir colonial de 1854 à 1945**Par Gana FALL****Docteur en Histoire****Vacataire à L' U.C.A.D**

Du XI siècle à la première moitié du XIXe siècle marquant le début de la conquête coloniale, l'islam, d'abord de cour pendant des siècles, a connu, au Sénégal, une propagation contenue surtout en milieu paysan. Ce mouvement de diffusion de l'Islam resta longtemps cantonné sur la partie soudano – sahélienne au point qu'on a pu parler, à un moment, d'une barrière écologique de la forêt réfractaire à toute islamisation (Il s'agit surtout des sociétés égalitaires comme les Diolas ou les Sérères du Nord Ouest)... Pour les besoins des populations musulmanes, les régimes aristocratiques tiédo recrutèrent alors des marabouts qui firent office de secrétaires, de chanceliers et de cadis. La guerre sainte menée par les marabouts de la fin du XVIIe au XVIIIe siècle (Malick SY du Boundou, Souleymane Bal et Abdoul Kader du Fouta Toro) contre les aristocraties militaires avait comme objectif principal de se substituer à ces régimes pour faire respecter la loi coranique mais aussi d'interdire la traite atlantique des esclaves. Les Européens installés à Saint Louis n'étaient pas concernés par le Jihad et pouvaient sous Abdel Kader bénéficier de la protection du pouvoir musulman, commercer et circuler librement sur le fleuve Sénégal, s'ils acceptaient l'interdiction de la vente des musulmans et le paiement des coutumes. Pourtant, les Français s'impliquèrent dans ces guerres fratricides puisque les négriers de Saint-Louis et de Gorée - selon le Baron Roger- apportèrent leur concours au Damel Amari Ngoné du Cayor contre Abdoul Kader, lequel fut défait à Bounkhaya en 1786 (Calvin , 1974).

Les marabouts au service des rois étaient très courtisés par les théocrates en vue de les aider à organiser leur nouvel Etat¹. Au milieu du XIXe siècle, la guerre sainte avec les marabouts tidianes comme El Hadji Omar Tall, Maba Diakhou Ba, Amadou Cheikhou ... connaît une évolution notable puisqu'elle s'étend aussi aux Européens en début d'expansion coloniale à partir de 1854. Elle interpelle également pour la première fois, les musulmans vivant sous l'autorité des Français et leurs collaborateurs notamment les marabouts de confrérie Khadriya surtout, employés dans l'administration coloniale comme interprètes, cadis, agents politiques etc.

En effet, en 1855, El Hadji Omar Tall, dans une lettre adressée aux habitants de Saint Louis, déclarait ce qui suit : « *fils de Ndar ; Dieu vous défend d'être sous leur dépendance avec eux (c'est à dire les gouverneurs et les Français qui règnent en maîtres à Saint – Louis), Celui qui se joint à eux, devient infidèle comme eux. Ainsi qu'il est dit « Ne vis pas parmi les Juifs et les Chrétiens, sinon, tu deviendras l'un d'eux »* (Robinson, 1988, p 3).

¹ C'est l'exemple de Maba Diakhou Ba qui, dans ses expéditions contre le Diolof, le Cayor, le Baol...amena au Rip, deux cent cinquante (250) des familles musulmanes appelées à assurer l'éducation et l'administration des populations de son royaume dont Momar Anta Saly et son fils Ahmadou Bamba installés à Prokhane et le Cadi Abdoulaye Niass, fondateur de la confrérie niassène de Kaolack (KélétiGui Ba, 1970, p. 93).

Le Sénégal et le Soudan, jusqu'en 1900, fin de la conquête coloniale en AOF, connurent des guerres opposant, d'une part les théocraties musulmanes aux aristocraties militaires et aux démocraties rurales et d'autre part ces mêmes théocraties musulmanes au pouvoir colonial entraînant des mouvements importants de populations à l'intérieur et à l'extérieur de cet espace.

Le triomphe de l'Etat colonial, n'entraînera pas pour autant la fin du Jihad qui change de forme pour devenir passif et culturel (Jihad Akbar) avec la deuxième génération de marabouts dont les plus illustres sont El Hadji Malick Sy et Cheikh Ahmadou Bamba. Ces hommes avaient réussi à créer dans le pays, un véritable « Etat dans l'Etat » expliquant les relations mitigées de « ni paix, ni guerre » avec le pouvoir colonial.

L'administration coloniale chercha, mais en vain, à réduire leur influence auprès des populations en recrutant des marabouts comme cadis et comme enseignants d'arabe et de français dans les écoles publiques sur l'ensemble du territoire. Cependant les relations entre le pouvoir colonial et le pouvoir maraboutique débouchèrent par le jeu des convergences (autour de la paix et de l'arachide) à une entente parfaite lors du premier conflit mondial. Cette dynamique de paix et d'accommodation s'affirme davantage après le décès des principaux « leaders » des confréries religieuses du Sénégal que même l'éclatement d'un second conflit mondial entre 1939 et 1945 n'a su ternir. Pour ce faire, sans perdre de vue la place et le rôle des marabouts au service de l'Etat colonial, un accent particulier sera mis sur les relations entre ce même Etat et les marabouts non officiels. Nous avons élaboré une périodisation marquée par trois ruptures majeures, une conflictuelle durant la conquête coloniale, une seconde dite d'accommodation durant la domination coloniale, laquelle évolue cependant à la veille de la première à la seconde guerre mondiale à la collaboration.

1 Les marabouts sénégalais durant la conquête coloniale.

Sous le Prophète Mohamed (PSL), deux formules canoniques sont utilisées concernant les relations entre musulmans et non musulmans entre la Mecque et Médine. Lorsqu'ils sont minoritaires et persécutés, les musulmans peuvent émigrer (Hégire). Le Prophète (PSL) a eu à utiliser cette formule le 24 septembre 622 de la Mecque à Médine. La seconde formule (le Jihad) ou la guerre sainte sera aussi appliquée par Mohamed (PSL) en 630 contre les Mecquois marquant ainsi le triomphe du premier Etat théocratique dans le monde. Au Sénégal, les musulmans étaient largement majoritaires, surtout à Saint-Louis en 1855 et les autorités coloniales ne s'évertuèrent pas à empêcher les fidèles de remplir normalement leurs obligations religieuses². L'appel d'El Hadji Omar Tall de 1855, divisa le monde musulman du Sénégal car le cheikh était combattu par les lettrés Khadriya très influents à Saint Louis et au Fouta notamment Cheikh Mamadou du Fouta Toro, Bou El Mogdad très lié à la famille de Cheikh Sidiya du Trazza et Hamat Ndiaye Ann (Barry, 1988).

1 1 Les marabouts au service de l'Etat colonial

² Ainsi, les musulmans avaient leurs propres mosquées et leurs propres tribunaux à Saint-Louis, à Dakar et à Rufisque. Ils pouvaient statuer sur les litiges intéressant l'état des personnes comme le mariage, le divorce, les successions, les testaments et les donations.

Certains de ces lettrés mirent leurs compétences au service de la France en travaillant dans l'administration coloniale. A Saint- Louis, l'imam ou le tamsir a souvent cumulé cette fonction à celle d'interprète du gouvernement et de juge ou cadî. On les retrouve aussi à l'état major, dans le cabinet du gouverneur, à la direction des affaires politiques ou indigènes. Comme interprètes, ils assurèrent les fonctions de secrétaires pour la rédaction des lettres, des proclamations, des traités et autres écrits.

Le rôle de ces marabouts fut capital dans le service de renseignements avec des attributions portant dans plusieurs domaines. Il s'agit d'abord de définir les interlocuteurs auxquels, il convient de s'adresser pour obtenir les soumissions. L'idéal est sans doute d'obtenir la soumission d'un grand chef qui assure la domination de la région la plus vaste possible. L'essentiel est d'atteindre ceux que l'on appelle « les éléments les plus intéressants » de la société indigène .C'est de ces hommes influents et respectés qu'on peut attendre la formation d'un parti de paix (l'expression figure dans maints rapports), de nature à affaiblir les résistances et le moment de la conquête venu, de garantir la valeur des redditions .Ces marabouts compte tenu de leurs relations et influences sont bien placés pour percevoir les luttes de clans dans les Etats autochtones et de localiser les chefs sur lesquels il faut s'appuyer pour affaiblir l'ennemi.

Il existe également à la direction des affaires indigènes, une branche de renseignement ou d'espionnage, raison pour laquelle, ces marabouts interprètes sont aussi qualifiés d'agents politiques. Ils accompagnent les officiers militaires ; savent monter à cheval et éventuellement, faire le coup de feu. Faidherbe déclarait que « les deux ou trois jeunes gens qui me suivent le plus assidûment dans nos expéditions où ils se conduisent avec la plus grande bravoure, intelligents et instruits comme orientalistes sont des Noirs ». Il taxe même les notables européens « d'être toujours jaloux de l'interprète Amat qui vit dans l'intimité du chef de la colonie » (Pierre Gentil, tome I, pp 64-66).D'ailleurs dans le Rip, après l'attaque de Maba Diakhou contre le fort de Kaolack en 1862, Faidherbe délégua Bou El Mogdad qui, sous le prétexte de porter un message à l'almami, devait rassembler le maximum d'informations sur l'armée de ce dernier et sur les moyens dont il dispose. (Thiam, 1982, pp 244 –247).

Conseillers écoutés des officiers, ces marabouts effectuèrent souvent des missions diplomatiques ou d'ambassadeurs à travers le Sénégal pour prêcher la bonne parole. En effet, il s'agit ici de la « branche » propagande » destinée à faire passer un discours, à peu près invariable, avec pour objectif d'inciter les peuples et leurs dirigeants à la soumission. Un exemple de ce type de texte peut être fourni par la proclamation faite par Bugeaud en 1837, lors de son deuxième séjour en Algérie : « *Nous ne sommes pas venus pour vous tuer mais, au contraire, pour favoriser l'accroissement de votre nation et l'augmentation du bien être. Nous ne voulons attenter ni à votre religion, ni à votre liberté, ni à vos usages, nous voulons seulement commercer librement avec vous et augmenter le bonheur de nos deux peuples* (. Yves, 1887, pp 562-564).

Il s'agit donc de tranquilliser les musulmans sur les intentions de la France comme aussi il sera question de diffuser des tracts en arabe auprès des populations pour discréditer les marabouts partisans de la guerre sainte³.

Sous Faidherbe également, une série de reconnaissances est tentée à travers l'actuelle Mauritanie en vue de relier le Sénégal à l'Algérie ou même au Maroc. C'est dans ce cadre que le marabout Bou El Mogdad, envoyé en mission d'exploration, atteint Mogador par Akjoujt et Goulimine en 1861 (Gillier, 1926, pp 75). Ces explorations lancées en direction du Maroc et dont la plus réussie est celle de Bou El Mogdad, ont sans doute conforté Faidherbe dans sa décision d'abandonner l'axe nord et de privilégier celui du Sénégal – Soudan. (Barrow , 1985, pp 120). En effet, Bou El Mogdad, secrétaire et conseiller de Faidherbe souligne dans son rapport, l'insécurité qui règne en Mauritanie de 1858 à 1902 avec les guerres et rivalités fratricides entre les tribus maures et la mauvaise volonté des chefs notamment de l'émir Oul Aïda de l'Adrar (Traoré, 1992, pp 191 –198). Comme autres arguments avancés, il y a la pauvreté de la Mauritanie et son manque d'intérêt commercial (Hormis la gomme arabique, le pays est sans ressources exportables). Avec Faidherbe de 1854 –1861, l'objectif n'est plus la conquête de la Mauritanie mais la suppression de la domination maure sur le walo et toute la rive gauche du fleuve Sénégal.

Bou El Mogdad SECK, grand spécialiste des questions maures effectua plusieurs missions auprès des chefs pour qu'ils arrêtent le pillage des bateaux échoués sur le fleuve Sénégal et assurent la protection du commerce moyennant certaines redevances.

A la tête du tribunal musulman, on retrouvait aussi Hamat Ndiaye Ann dans la fonction de cadi avec comme suppléant Bou El Mogdad SECK et Pathé DIAGNE comme greffier. Hamat Ndiaye Ann, tamsir de Saint Louis, mourut après avoir été fait chevalier de la légion d'honneur en mai 1879 suivi de Bou El Mogdad en 1880. Le décès de ce dernier fut considéré comme une véritable calamité pour l'administration de la colonie (Brunschwig, 1983, pp 375 – 780).

Si sur le plan judiciaire la tradition est maintenue avec le cumul de la fonction de tamsir ou imam à celle de Cadi, en revanche les officiers vont s'entourer d'interprètes moins orientalistes avec la deuxième génération des Samba Fall, Bouré, Rawane Boye, Hamet Fall, Abdoulaye Kane, Fara Birame Lo et autres à l'exception de Mohamadou, fils de Bou El Mogdad Seck. (Doudou). Comme son père, Mohamadou Seck, avait fait ses études coraniques au Trarza et était aussi auréolé du titre de Hadj après un pèlerinage à la Mecque effectué en compagnie du chef du Lao, Ibra Almamy, en 1893. Il eut à mener plusieurs missions de renseignement et d'exploration dans l'Adrar mauritanien et dans les villages de la rive droite entre 1892 et 1896 (*idem, ibidem*). Après quinze ans de service au Sénégal, Mohamadou Bou El Mogdad apparaissait comme le digne successeur de son père en tant qu'expert des questions maures et chargé des missions principales auprès des

³ Des émissaires sénégalais dont Bou El Mogdad jouissant de beaucoup d'audience auprès des populations du Fouta Toro notamment, étaient chargés de cette opération : « El hadji a accompli le pèlerinage à la Mecque pour obtenir une dignité, des femmes et de la fortune. Il a changé la tradition que le prophète avait établie en alléguant qu'il fait une guerre sainte (Rawane Mbaye, 1992, p 191).

marabouts de la Mauritanie. Ainsi par le décret du 1^{er} octobre 1902, Mohamedou SECK est attaché à la mission de Monsieur Coppolani comme interprète secrétaire et conseiller. Ce marabout joua un rôle important dans la pénétration « pacifique » de la France en Mauritanie en favorisant le rapprochement entre Coppolani et l'aristocratie maraboutique au détriment de l'aristocratie guerrière, les Hassanes. En effet, l'appui constant qu'apportèrent Cheikh Sidiya et Cheikh Souad Bouh à la France, amena les Français à conclure : *C'est ainsi que, fait unique dans les annales musulmanes, ce sont les religieux qui nous ont préparé les voies, puis introduits en Mauritanie* » (Traoré, o.p. cit. p. 201).

Ces marabouts très influents, rédigèrent des « fatwas » destinés à convaincre les musulmans que : *l'occupation des pays maures par les Français est un bienfait de Dieu... que les Français étaient venus mettre fin à l'anarchie, aux guerres tribales, au pillage, à l'insécurité et que leur présence devait permettre l'expansion de l'Islam* ». (Idem .ibidem). Les autres arguments externes avancés dans les « fatwas » portent sur les rapports de force largement favorables à la France, le respect de la religion des musulmans avec l'instauration de la laïcité et les bienfaits de la colonisation qui procure la stabilité, la paix, le développement et le bien être des populations (Yahya Ould al Bara, 1997, pp. 85-117 et Dedoud Ould Abdallah 1997, pp 119-153).

Cette parfaite connaissance des réalités coloniales à un moment où le pays maure n'est pas encore conquis, ces marabouts ne peuvent l'avoir que par le biais des visites effectuées au Sénégal et par des informations reçues de leurs talibés hadir de la Colonie et du Soudan⁴. La conquête coloniale entraîna en Mauritanie, une véritable révolution sociale au profit des marabouts et au détriment des chefs de tribus, les Hassanes qui leur interdisaient le port du fusil et les contraignaient au paiement de nombreuses redevances. En effet, Cheikh Sidiya et Cheikh Saad Bouh participèrent à la pénétration pacifique de Coppolani mais aussi fournirent des combattants et des guides à l'armée d'occupation. (Fremeaux, 1995, tome II, pp 174 – 178). Après la mort de Coppolani, Mohamadou SECK passa sous les ordres du Colonel Gouraud puis du Lieutenant Mouret chargés respectivement d'assurer la conquête de l'Adrar et la pacification de la Mauritanie. De ces chefs, il reçoit tous les éloges ; tous reconnaissent sa compétence et son rôle dans le triomphe de l'hégémonie coloniale en Mauritanie. Un rapport du lieutenant Gouverneur de Mauritanie, mentionne que : *sa collaboration constante depuis dix ans, a été particulièrement précieuse. La confiance qu'il inspire aux maures et son prestige personnel dû à sa science et à la dignité de sa vie... ont une très grande part dans les résultats obtenus* 5

Au Sénégal, également, des marabouts marchèrent avec les colonnes françaises et prirent part à plusieurs escarmouches. C'est le cas de Bou Kounta de N'Diassane « *toujours prêt, à mettre son influence au service*

⁴ Ces marabouts du Trazza et du Brakna sont mieux informés sur la situation coloniale au Sud du Sahara, contrairement aux érudits des tribus du centre indépendants et qui ont choisi l'attitude de la résistance et de la guerre sainte.\$

5 A.N.S. 1 C 10273 : Dossier de Bou El Mogdad.

de l'administration pour laquelle, il est parfois un excellent agent de renseignements » (Marty, 1917, tome I, p 93). Le précité a rendu de grands services dans le Cayor en 1886 pour avoir réussi, en compagnie de l'interprète Abdoulaye Kane et du notable de Tivaouane, Mangoné DIOP, à convaincre Demba War Sall de lâcher Lat Dior et de se rapprocher des Français. (Thiam Mb, 1986, 393p)

A cet Islam conciliant, s'oppose à l'intérieur du Sénégal, un Islam militant avec des marabouts Tidianes comme El Hadji Omar TALL, Maba Diakhou BA, Amadou Cheikhou ... qui refusent la cohabitation et la soumission aux Français.

1 2 L'islam militant.

El hadji Omar, après l'échec du siège du fort de Médine en 1857 défendu par Paul Holle, est contraint de porter son effort à l'Est sur le pays du Haut fleuve, là où le colonisateur n'avait pas encore pénétré. (Coulon, 1981, pp 26 – 33).

Maba Diakhou également, après avoir battu les Français à Pathébadiane le 30 novembre 1865, meurt en 1867 à Somb dans un combat contre les Sérères du Bour Sine. (Klein M, 1968, pp 107-223). C'est au tour d'Ahmadou Cheikhou de reprendre le flambeau du Jihad et d'infliger une défaite à la colonne française dans le kayor central en juillet 1869 avant de succomber à la bataille de Samba Sadio en 1875.

Les échecs du jihad contraignirent les musulmans à envisager la deuxième solution canonique ; celle du repli appelée Hijra. Ainsi, Cheikhou Omar TALL, dans sa tournée au Fouta de juillet 1858 à janvier 1859, exhorta ses compatriotes à quitter en masse, le pays souillé par la présence française. Le fergo omarien attira vers l'Est, plus de quarante mille (40 000) foutankés dans son sillage (vers le sudan), soit 20 % de la population du Fouta Toro. (Barry, 1988, p. 260). Au Soudan, convergèrent aussi de nombreux wolofs qui avaient fuit Saint Louis et l'autorité des Français. (Hamès, 1997, p. 341). C'est le cas également au Djolof, du Bourba Alboury et sa suite, qui, en 1890 s'exilèrent en rejoignant Ahmadou de Ségou, fils d'El Hadji Omar.

Cependant, sur la rive Sud de la Gambie, les disciples de Maba Diakhou, Sunkari Camara, Fodé Sylla, Biram Ndiaye et Fodé Kaba, conscients certainement de la puissance de feu des troupes coloniales, semblèrent éviter la confrontation, se contenant de guerroyer sans cesse contre les populations Diola, Baynouk et Balant avant de subir finalement la loi de l'Angleterre et de la France qui se coalisèrent pour les éliminer chacun dans son domaine respectif. Cela s'est confirmé par le contenu du message que le plus grand résistant de la région, Fodé Kaba, tué dans son tata le 22 mars 1901, avait adressé à Dodds (Commandant supérieur des troupes du Sénégal) : « *Mon plus grand plaisir est d'être toujours en paix avec les Français. Si je prends les armes, ce sera contre les païens mais jamais contre les Blancs* » (A.N.S., 13 G 371, correspondance de Dodds, 9 mars 1882).

En somme, le jihad n'a pas empêché l'échec des résistances théocratiques face aux troupes coloniales où les noirs et les musulmans restent majoritaires (il s'agit ici des troupes régulières et des irrégulières). C'est aussi par milliers que les musulmans partis au Soudan, rentrèrent au bercail après l'éclatement de l'empire

omarien .Paradoxalement, les Français recrutèrent massivement des Toucouleurs et des Bambaras sur place pour prendre d'assaut le pouvoir d'Ahmadou en 1892, Sikasso en mai 1898 et enfin pour capturer Samory le 6 septembre 1893 .(Gatelet, 1901, p. 149). C'est avec ces mêmes forces que Marchand se rend célèbre dans l'expédition de Côte d'Ivoire et leur solidité est confirmée par la suite lors de la mission Congo- Nil. (Forstner, 1969, p 64).On finit par accepter au Soudan, ce qu'on refusait au Sénégal, en combattant pour la France ou en vivant sous son autorité. Une frange de la famille Omarienne est récupérée pour administrer les territoires nouvellement acquis. C'est le cas d'Aguibou TALL (1843 – 1907) qui hérite d'un grand commandement territorial, celui du Macina avec le titre de Fama. La protection de Dinguiraye, devenu un lieu de pèlerinage depuis la mort de son père, pourrait expliquer cette option. (Marty , 1917, pp. 161-167).Son frère Nassirou se rallia aussi aux Français après la chute de Ségou, prit part en 1898 à la mission Voulet – Chanoine et fut blessé au poignet (Garcia ,1997, pp. 247 – 275).

Les successeurs des royaumes théocratiques contrairement aux fondateurs, évitèrent la confrontation avec les troupes coloniales à l'exemple d'Ahmadou, lequel finit par se réfugier à Sokoto où il mourut en 1899. Saér Maty, fils de Maba, s'exila en Gambie pourtant administrée aussi par des « Infidèles » d'autre nationalité (les Anglais). Il y resta jusqu'à sa mort en 1897 .Dans le même temps, son oncle, Mamou Ndari se mit au service des Français comme chef de province du Rip. Après la mort de Mamadou Lamine Dramé à Toubakouta en 1887, on peut dire que s'envole tout espoir d'un retour triomphal de l'Islam militant et l'érection au Sénégal d'un vaste ensemble musulman ayant comme socle, la « Sharia.

Enfin, la guerre sainte au lieu d'entraîner une propagation rapide de l'Islam, provoqua au contraire la désislamisation dans l'empire omarien (Robinson, 1988, pp 130 – 162).

2/ Les marabouts sous la domination coloniale

Sur le terrain, le conflit armé contre les « Infidèles » a révélé ses limites. L'émigration constitue également, une solution difficile, accessible à un petit nombre ayant les moyens de rompre leurs attaches et d'organiser un tel déplacement comme les notables, commerçants, ou comme les lettrés et pèlerins qui sont portés par une puissante motivation religieuse. L'Afrique étant partagée entre les puissances européennes, l'émigration ne pouvait que s'effectuer hors du continent pour être en conformité avec la « Charia », ce que, au demeurant des ressortissants du Fouta Toro réussirent à réaliser en allant s'installer à Médine (Moyen Orient) avec comme chef spirituel Alfa Hashim ben Amadou. (Brenner, 1984, p. 45).

2 1 La politique d'accommodation avec les chefs des confréries religieuses.

Les marabouts de la deuxième génération comme El Hadji Malick SY et Cheikh Ahmadou Bamba optèrent alors de rester au Sénégal, de coopérer avec l'occupant « par la langue et non par le cœur » (Yaqiyya) d'autant plus que les Français ne remettaient pas en question le droit de culte des musulmans. Dans un différend sur la vaccination opposant les Lébous à l'administration coloniale, El Hadji Malick SY envoya cette lettre très explicite, à certains dignitaires : « *je vous demande de ne pas vous opposer au Nassara (Chrétiens – autorités coloniales) à propos, par exemple de la vaccination. Nous ne devons pas nous*

opposer à eux, s'ils ne portent pas atteinte à notre religion. [Mbaye R, 1993, p 209]. La coopération ne rime pas ici avec la collaboration car ces marabouts ont des desseins et des préoccupations autres que la conquête des biens bassement matériels. Ils ne sont pas, contrairement aux lettrés en fonction dans l'administration, attirés par les honneurs et par les avantages matériels. Ahmadou Bamba, dans une lettre adressée au Gouverneur, mentionnait : « Je n'ai besoin de rien dans ce monde, futile et périssable » (*Marty, 1915, p 225*). Ils ont besoin de toute leur liberté pour mener à bien leurs missions religieuses, le « Jihad Akbar » ou la guerre sainte des âmes. Sans condamner le conflit armé, ils jugèrent que le contexte avait changé. Ils sont aussi conscients, ces mandatés que leur mission bien que pacifique, spirituelle et culturelle, peut déranger le colonisateur, les exposant par conséquent à des exactions de toutes sortes. El Hadji Malick SY ne récitait – il pas quotidiennement ces prières ? : « *Je cherche refuge auprès de Dieu contre les maux des infidèles et des Chrétiens (colonialistes) et contre ceux de tous les despotes* » (*idem, ibidem.*). Bamba priait aussi chaque jour pour que : « *Dieu mette sous son autorité tous les Chrétiens et le protège contre eux* » (*Marty, 1915, p 231*). En effet, grâce à l'action de ces marabouts charismatiques, connus pour leur instruction, leur piété, leur humilité, leur pédagogie pour tout dire leur sainteté, l'Islam se propagea très vite au Sénégal à un rythme plus soutenu que durant le « Jihad » par les armes.

Si le pouvoir colonial contribua à faire du Sénégal un relais de la France en érigeant, après Saint-Louis à la fois capitale du Sénégal et de l'A.O.F de 1895 à 1902, Dakar siège du Gouvernement général en 1907, autant ces dignes personnages firent de la colonie un grand centre religieux. Comme dans une répartition des tâches, la tidjaniyya progressa rapidement grâce à El Hadji Malick SY dans les quatre communes et les escales, donc en zone urbaine, alors que le mouridisme avec Ahmadou Bamba gagna les campagnes. Grâce à leur sens d'organisation, matérialisé par des tournées périodiques, des dahras (centres d'études et de travail), des dahiras (associations religieuses,) des zawiyas (universités), des mosquées essaient un peu partout. L'Islam couvre l'ensemble du territoire y compris les espaces peu accessibles à cause des barrières forestières comme les pays Diolas et Sérères du Nord Ouest (Roche, 1985,).

Dans les villes comme dans les villages, le marabout est omniprésent. Incontournable, il assure la gestion quotidienne des préoccupations des populations avec la célébration des mariages, des baptêmes, des cérémonies funèbres, des actions de solidarité et d'assistance aux nécessiteux. Ces chefs religieux dirigent les prières (cinq fois par jour), enseignent le Coran, dirigent les séances de Wasifa (séances de prières et chants collectifs deux fois par jour). De même, ils jouent le rôle de juge, d'interprète, de mufti, de guérisseur et enfin anime les chants religieux et les conférences publiques.

L'influence des lettrés de Saint Louis, de même que celle des marabouts maures et par conséquent de la confrérie hadiriya, recule auprès de la communauté musulmane du Sénégal. De plus en plus, on assiste à un glissement du centre religieux du Nord vers le Centre- Ouest, dans le bassin arachidier avec Diourbel puis Touba comme capitale du mouridisme, Tivaouane, capitale du tidjanisme etc. En direction des maisons_ mères, s'organisent des pèlerinages pour célébrer l'anniversaire de la naissance du Prophète (P.S.L.). A cette

occasion, toute la vie économique, administrative et politique est paralysée. Par familles entières, fonctionnaires, militaires, commerçants, ouvriers, paysans substituant l'uniforme ou la tenue européenne à l'habit africain traditionnel se déplacent pour passer une nuit entière à psalmodier les louanges du prophète (P.S.L).

Quesnot relevait d'ailleurs beaucoup de similitudes entre les deux confréries et déclarait que « *si les principes et les enseignements d'El Hadji Malick sont toujours et sans cesse évoqués, ce sont les pratiques mourides qui, en fait, inspirent et dirigent le comportement des marabouts tidianes.* » (Quesnot, pp 115 à 125).

Grâce à El Hadji Malick SY, les grandes figures guerrières sont réhabilitées et revivifiées. C'est cette figure de proue qui accueillit Seydou Nourou Tall, petit fils d'El Hadji Omar Tall, venu du Soudan et à qui, il donna sa fille en mariage avant de le nommer en 1902, interprète et porte parole auprès des Français. (Kane et Cissoko, 1981 pp 42 – 48). Il reçut aussi à Tivaouane, Wakha BA, originaire du Saloum et fils de Maba DIAKHOU qui, avec le titre de « Muqadam », rentra chez lui pour y diriger une zawiya. Quant à Abdoulaye NIASS, compagnon de Saër Maty et exilé en Gambie, c'est aussi sur l'intervention de El Hadji Malick SY qu'il reçut l'autorisation des Français en 1910 de s'installer à Kaolack. Ainsi la grande famille Tidiane est unifiée. De même, l'influence des marabouts sénégalais s'étend au delà même des frontières avec des talibés résidant en Gambie, en Guinée Portugaise, au Soudan, jusqu' en Mauritanie. Les populations du Sénégal n'ont plus besoin comme auparavant d'aller en Mauritanie, en quête de maîtres spirituels. Le recul de la hadiriya est dû au fait qu'elle reste sous la direction des chefs maures, donc des étrangers mais aussi de leur position d'accommodation surtout à un moment où le tidjanisme et le mouridisme font figure de résistance active ou passive à la colonisation, où ils ont pris une coloration de mouvement national. Selon Cheikh Abdoulaye DIEYE, Bamba inversa les rôles en tant que guide spirituel noir massivement suivi par des populations de race blanche (maures), démontrant que tous les hommes sont issus de la même âme et ne se surpassent que par la crainte révérencielle qu'ils vouent à leur Créateur ». (Dieye, C, A ; 1995, pp 29 –30).

Comme autre conséquence de leurs actions, on peut citer la constitution d'une sorte « d'Etat dans l'Etat », ce qui met les marabouts dans une situation concurrentielle ou « conflictuelle » par rapport au pouvoir colonial. En effet, ces khalifes avaient réussi à mettre en place une administration parallèle dont les mécanismes et fonctionnements ressemblent à certains égards à ceux de l'administration coloniale. Ils s'entourent tous, d'une sorte de gouvernement, composé d'un service de protocole « Beuk Nèkh » ou {secrétaires} et d'un cabinet ministériel s'occupant des affaires économiques, extérieures, du culte ... Les « Muqadams » chez les tidjanes et les Cheikh chez les mourides suffisamment formés et aptes à donner le wird (l'initiation à la confrérie tidiane) ou à recevoir la soumission personnelle du talibé « le djebelou » constituaient le commandement territorial. Ils sont implantés sur l'ensemble du territoire depuis les villes jusqu'aux villages les plus reculés. Le zèle dans le travail et la soumission exigés dans l'administration

coloniale entre le personnel subalterne (les Autochtones) et le personnel de direction (Européens), constituent les mêmes types relationnels entre le talibé et le marabout. Ces rapports entre le talibé et le marabout peuvent même évoluer au fanatisme surtout chez les mourides même si Bamba fustige cette attitude, de même que les agissements sordides de certains faux guides en ces termes : « *Je te conseille de n'être ni buté, ni extrémiste, mais de rester dans le juste milieu suivant la tradition du Prophète (P.S.L.)* » (Diéye, C, A, 1995, p 31).

Sur le plan financier, ces marabouts disposent aussi d'importants budgets (un véritable trésor), alimentés par des revenus que leur procurent la culture de l'arachide, les contributions en argent ou en nature versées par les talibés comme la zakat (en principe dû aux nécessiteux), l'adhya (versé en principe, une fois l'an à l'occasion des Ziara ou pèlerinages) et d'autres contributions exceptionnelles destinées à des entreprises d'intérêt confrérique telles que la construction de mosquées, d'écoles coraniques, de tombeaux de dignitaires ...

Il arriva même que ces marabouts assistèrent l'administration coloniale, comme en 1926 avec Ahmadou Bamba qui offrit la somme de 500 000 francs (cinq cent mille francs) pour le relèvement du franc soit un sixième (1/6) de la contribution nationale. Dans bon nombre de secteurs, comme la formation (ceux qui fréquentent les dahiras et zawiya sont plus nombreux que le personnel formé des écoles coloniales) et la construction de lieux de culte, l'administration maraboutique dame le pion respectivement au pouvoir colonial et à l'Eglise.

Le pouvoir maraboutique soutient aussi la concurrence dans d'autres domaines comme la justice, la santé, l'assistance sociale, etc. En régnant dans les cœurs et dans les esprits des populations, les marabouts ont réussi à contrecarrer l'avancée du Christianisme et la politique d'assimilation au Sénégal. Les musulmans sénégalais, mêmes citoyens, refusent de renoncer à leur statut propre. Comme le dit le professeur Iba Der Thiam, « *le plus fort n'est jamais assez fort tant qu'il ne parvient pas à régner dans les consciences en maître absolu* » (cité par Mbaye, 1963, p 148). Le Gouverneur général William Ponty ne reconnaît –il pas l'échec de la conquête morale au Sénégal en 1910, en évoquant « *l'absence quasi – totale de soumission des populations et la dégradation continue de l'état d'esprit des populations de l'intérieur* » (J.O – A.O.F, circulaire du 22 septembre 1910, p 447).

Quelqu'un comme Ahmadou Bamba ne se considère t –il pas comme l'alter ego du gouverneur de Saint – Louis si on se réfère à sa lettre n°13 du 25 avril 1903 : « *Depuis mon retour du Gabon, je ne veux plus avoir affaire avec les chefs (de provinces et de cantons), ni avec ceux que l'on appelle les commandants ; je n'ai affaire qu'à leur chef, le Gouverneur que j'ai vu en passant à Saint Louis* ». Le titre de khalifat va évoluer au fur et à mesure pour passer khalifat général certainement lié à l'extension de ces confréries en dehors du Sénégal, touchant l'ensemble aofien, et sur une partie de l'A .E. F. De l'avis même des autorités coloniales, El hadji Seydou Nourou TALL, porte parole du khalife de Tivaouane, devint l'africain (le marabout) le plus populaire et le plus connu, sillonnant l'Afrique française pour prêcher la concorde et réconcilier les

irréconciliables. Ses déplacements l'amenaient au Soudan, en Guinée, au Niger, en Haute Volta, en Côte d'Ivoire, au Dahomey et même au Congo, au Tchad, au Cameroun, au Nigeria ... (*Cissokho et Kane, 1981 pp. 42 – 48*). Le pouvoir maraboutique discrédite surtout les structures officielles particulièrement le commandement indigène dans les provinces, cantons et villages.

2.2 Les marabouts au service de l'Etat colonial.

Les autorités coloniales vont encore, comme durant la conquête coloniale, s'appuyer sur des marabouts qui cette fois sortent de leurs propres écoles (la médersa), pour combattre l'élite maraboutique non officielle. En effet, avant la réforme de 1903, les autorités de la place ont toujours pensé que l'école coranique constituait le principal obstacle à la fréquentation de l'école française par les musulmans. C'est pourquoi, Faidherbe créa des écoles laïques à l'intention des musulmans. L'arrêté du 15 juillet 1903, avec Camille Guy reprend la laïcisation de l'école mais surtout innove avec la prise en charge par l'Etat de l'enseignement de l'Arabe. Pour attirer les musulmans, dit-il « *nous avons prévu que partout, l'enseignement de l'arabe serait donné à l'intérieur même de l'école. C'est le seul moyen de régler ou même suivant le cas, de supprimer l'enseignement des marabouts, sans choquer les convictions ou les préjugés des populations indigènes et de réaliser ainsi, d'une façon complète la concentration de tous les enseignements sous la surveillance d'un chef de service de l'administration (Conseil de gouvernement de l'AOF, 1903 pp 3)*. Ainsi, l'enseignement de l'Arabe sera inscrit au programme des écoles de village établies en pays musulmans. La medersa chargée de former des enseignants indigènes et d'encadrer les élèves, apparaît comme une réaction de l'autorité coloniale pour endiguer ce qui, au vu des statistiques scolaires de l'enseignement coranique, peut paraître comme un péril pour l'école française. Ce corps de marabouts officiels devait concurrencer les autres marabouts et attirer vers leurs écoles, les jeunes musulmans. Le fait que la medersa recrute surtout des fils de nobles (63% des effectifs en 1914) fait penser que c'est l'aristocratie traditionnelle, compte tenu de son influence sur les populations dans les campagnes que l'on cherche à opposer aux marabouts.

L'Islam apparaît à ce titre comme un instrument et un intermédiaire du pouvoir colonial⁴. Selon Trentinian : « *La medersa existe comme une manière de présenter aux musulmans l'image d'une France tolérante et amicale* »⁵. La place de l'Islam dans le dispositif colonial ne peut qu'être provisoire. La medersa est ainsi appelée à disparaître comme l'arabe en tant que langue administrative à côté du français le jour où les marabouts cesseront d'être considérés comme dangereux. Les limites de cette politique musulmane découlent cependant du faible niveau des marabouts fonctionnaires. Georges Hardy, parlant de la medersa déclarait que : « *elle ne donnait rien qui ressemblait à un enseignement supérieur. C'est une institution de caractère fort utile mais sans prétention scientifique* » (*Hardy. 1917, pp 124 – 142*). L'administration se soucie peu de son niveau intellectuel puisqu'en 1912, le nouveau directeur de l'école, Sanlec, va supprimer des programmes les leçons de théologie musulmane, d'exégèse coranique qui n'ont pour effet que l'islamisation plus prononcée des étudiants.

Une autre filière de recrutement sera ouverte (1909 –1922) et va s’atteler à la formation de magistrats musulmans et de greffiers .Sur le plan judiciaire également, le pouvoir colonial cherche à contrecarrer l’action des marabouts en étendant les juridictions musulmanes dans les pays de protectorat et en recrutant des marabouts comme cadis. Avec la réforme judiciaire de 1898, la fonction de cadi est étendue à tous les cercles sauf la Casamance. Des cadis supérieurs et cadis simples sont respectivement placés au niveau des tribunaux de province et de canton. Ils sont recrutés sur recommandation du conseil des notables après un « examen de capacité ».L’origine familiale, la compétence en droit islamique, une attitude favorable à la France, et l’influence positive sur les populations du pays étaient des critères déterminants dans le choix des juges (cadi). Cette fois –ci, nombreux sont les marabouts tidjanes qui sont recrutés mais qui, bien que collaborant avec l’administration coloniale, participent aussi à la propagation de l’Islam et de leur confrérie⁵. Dans l’ensemble, la fonction de cadi a surtout profité à la confrérie tidjane qu’aux autres à savoir le mouridisme et la qadiriyya. Aucune rupture, aucune concurrence ouverte comme le veut le pouvoir colonial, n’existera entre les cadis et le pouvoir maraboutique. Dans le bassin arachidier et dans les communes, la plupart des cadis sont soit des fils de marabouts (A Kaolack, avec la famille Niass) soit des muqadams sortis de la zawiya de Tivaouane.

Tous, cependant font l’objet d’un contrôle serré et sont orientés en fonction des intérêts coloniaux. Le cadi ne juge que pour les matières relevant de ce statut spécial réservé et pour toutes autres affaires, les citoyens musulmans des communes dépendent des juridictions françaises. Le cadi est exclu des procès mixtes opposant un originaire musulman à un autre de confession différente. Ces jugements ne sont pas définitifs puisqu’il existe une chambre d’appel dite « chambre musulmane » qui siège sous l’autorité » d’un juge français assisté par un cadi mais en qualité d’assesseur. Ce même schéma reste en vigueur dans les protectorats où règne en maître le commandant, juge et partie à la tête du tribunal de cercle. Les juges français à tous les niveaux contrôlent les juridictions de droit local par le canal des greffiers (rédaction en arabe et en français) et peuvent casser les jugements qu’ils veulent pour les motifs « d’excès ou d’incompétence ».

A l’exception des tribunaux qui appliquent la «charia » dans les domaines qui leur sont réservés, partout ailleurs, les cadis, guidés par la réalité sociale, fondent en pratique leurs décisions sur la coutume, lorsqu’elle est très forte pour qu’ils puissent y résister⁶. L’un des cadis marabouts sénégalais, le plus célèbre

4 ANS, 2 G 1, P – 18 – Rapport d’ensemble sur l’enseignement, 1917.

5 BCAF, Renseignements coloniaux, octobre 1897, pp 81 – 105

6 Ibrahima Sall explique qu’entre le haut et le bas Sénégal (du Fouta Toro au Gidimaka), « de nombreux cadres arrivés parmi ces hordes misérables (anciens umariens venus du Soudan) avaient fini par se mettre au service du vainqueur. Dans le corps de la justice indigène, jusque dans la période d’entre les deux guerres, la plupart des juges et assesseurs Hal pularen étaient proches du mouvement umarien. La plupart avait mis leurs compétences au service de la puissance coloniale que leurs parents, ou que certains d’entre – eux avaient combattue. Pour des motifs divers, la science islamique avait été mise au service du colonialisme » (SALL –1997, pp 221 – 245)

est sans doute Thierno Amadou Moukhtar SAKHO en fonction à Boghé (1905-1934) et qui fera partie du conseil consultatif des affaires musulmanes de la Mauritanie avec Cheikh Sidiyya Baba et Cheikh Sadbu. (Sall, *o p. cit.* pp 221-245).

2 3 Les limites de l'Etat colonial contre l'influence des chefs confrériques.

Toutes les autres mesures prises à l'encontre des marabouts par le pouvoir colonial n'aboutissent pas aux résultats escomptés. Dans le domaine de la santé, il est question de propager les idées civilisatrices de la France et par conséquent de lutter contre les pratiques des marabouts et des féticheurs. C'est dans cette optique que s'explique la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine occidentale qui élimine les compétiteurs locaux qui ne peuvent officier que de façon clandestine. Elle est complétée par l'arrêté du 25 mai 1906 sur l'exercice de la pharmacie qui n'accorde le privilège de vendre des médicaments en A.O.F qu'à ceux qui sont détenteurs d'un diplôme de pharmacien obtenu dans les facultés ou écoles d'Etat en France. Seulement, le secteur sanitaire a toujours souffert d'un manque de personnel et de moyens adéquats pour atteindre ses objectifs. Le corps médical européen souvent décimé durant les épidémies est difficilement remplacé alors que le personnel africain reste à un faible niveau de formation théorique. Peu de malades acceptent d'être envoyés dans les hôpitaux militaires. Ils soupçonnent le personnel médical européen de ne pas respecter les interdits religieux ou de les soumettre à une discipline qu'ils ne s'expliquent pas. Les femmes enceintes refusent pour la plupart de se faire consulter: « *il paraît plus délicat et presque impossible d'intervenir dans les soins prénatals et les accouchements – la femme arabe ou négroïde ne veut jamais se faire consulter pour une affection gynécologique ou pour ses accouchements – nous ne savons rien aussi des complications post-abortionum* » (Rames cité par Frémeaux, 1995, p295).

Quant à la vaccination, elle est peu comprise des autochtones qui saisissent mal la nécessité d'une opération faite sur des gens bien portants et encore moins la nécessité de la renouveler. Les populations retiennent surtout que cette opération laisse une cicatrice. Les réticences des populations persisteront encore longtemps malgré l'ouverture à Dakar d'une école de médecine pour l'A.O.F dont les activités débutent le 1^{er} novembre 1918.¹

⁶ C'est le cas même au Fouta Toro où les cadis appliquent la « charia » en ce qui concerne le mariage alors que le droit foncier relève lui, de la coutume préislamique.

La femme est écartée de l'héritage du champ sous prétexte qu'elle le fera sortir par son mariage de la collectivité, seule détentrice de la maîtrise du sol (M. WANE, 1 pp 24-25)

¹L'École de Médecine fut créée par décret du 11 janvier 1918)

7 ANS : J. 86, rapport sur les écoles coraniques 1893-1913

8 ANS. J. O. S, 1893, p.432¹.

9ANS : Dossier d'Amadou Bamba

₁₀(ANS : Dossier d'Amadou Bamba

11 ANS 2 G 15 – 6 Rapport politique du 1^{er} trimestre, 1915).

L'enseignement coranique comme le veut le pouvoir colonial, ne sera jamais réglementé.⁷ Le recensement de tous les marabouts ordonné en 1893 sera très peu effectué.⁸ L'arrêté du lieutenant gouverneur du Sénégal (22 juin 1857) rendant obligatoire une autorisation pour ouvrir une école coranique sera de portée limitée.

Ainsi, face à la religion chrétienne fraîchement importée, l'islam apparaît comme une religion africaine. L'islam devient pour l'essentiel des populations comme une forme de refuge identitaire et culturel et une frontière infranchissable à la politique d'assimilation. L'administration coloniale est prise au piège, soit qu'elle se serve des marabouts soit qu'elle les persécute (cas de Bamba), elle confère à ceux-ci une aura de prestige, un statut de défenseurs des masses et de médiateurs privilégiés. La confrérie au Sénégal devient une structure de médiation entre un peuple qui se réfugie derrière ses marabouts et y trouve la sécurité psychologique et matérielle et une administration intéressée à disposer en face d'elle, des interlocuteurs représentatifs.

3 Les convergences et la collaboration entre l'Etat colonial et le pouvoir maraboutique (1910-1945).

3 1 Un contexte de guerre favorable à l'entente cordiale.

Le rapprochement est nécessaire pour l'administration coloniale d'autant plus que les années 1905 – 1914 voient la montée en périls avec, les revendications allemandes en Afrique, la crainte constante d'une collusion entre Berlin et Constantinople contre l'empire colonial français et l'accélération des conflits en Europe. La peur du « pan – islamisme » impose des mesures de protection, donc de rapprochement avec les chefs de confréries. Cela est perceptible surtout après le retour d'exil de Bamba de Mauritanie. Il est initié par le Gouverneur général à partir des années 1910 avec la création du service des affaires musulmanes. En 1912, Ponty sollicite le concours des marabouts et déclare avoir obtenu de Cheikh Anta Mbacké « l'assurance formelle que les mourides n'avaient jamais songé à refuser le service militaire et qu'il fournirait autant d'hommes que je le désirais⁹ ». Ce nouvel état d'esprit apparaît également dans le rapport du Gouverneur du Sénégal COR qui écrit que « *Ce n'est pas sans regrets, que j'ai laissé l'administrateur du Baol reconnaître, en se servant d'Ahmadou Bamba, l'autorité extra administrative qu'exerce ce chef religieux, mais dans les circonstances présentes, j'estime que nous n'avons pas le droit de négliger aucun concours pour répondre aux demandes de la métropole* ¹⁰.

Un autre rapport du Lieutenant – gouverneur daté du 20 avril 1915 évoque encore que : « *l'autorité extra – administrative d'El hadji Malick SY, de Cheikh Bamba et leurs branches annexes, permet de trouver dans le pays de protectorat, les effectifs souhaités* »¹¹. En effet, les marabouts non seulement facilitent le recrutement mais surtout, organisent des séances de prières pour la victoire de la France.

La guerre sera, pour ainsi dire, un moment de convergence et de collaboration franche entre le pouvoir colonial et le pouvoir maraboutique. Ce résultat obéit à une certaine logique même s'il a mis du temps pour se réaliser du fait des convergences d'intérêts entre les deux camps autour de la paix et de l'arachide.

3 2 Les autres convergences

Le pouvoir colonial et le pouvoir maraboutique critiquent et condamnent l'ordre ancien (le pouvoir politique tiédo) et louent la paix coloniale indispensable à l'essor du commerce et la mise en exploitation du pays pour l'un et à l'expansion de l'islam pour l'autre. Cheikh Bamba dans une déclaration en 1910, explique que : *le Gouverneur français, grâce à Dieu, ne s'oppose en rien à la profession de la religion. Au contraire, il aide les musulmans, qu'il aime et les encourage à pratiquer. Nous avons constaté que dans beaucoup de pays noirs, l'occupation française a permis de museler tous ceux qui se comportaient comme de vrais pillards, vivant aux dépens des voyageurs et des faibles. Ils avaient changé au point d'être devenus paisibles et pacifiques (Marty, 1917, Tome I, pp 327 – 331).* El Hadji Malick SY aussi, dans une lettre adressée en 1912 à tous les centres musulmans du Sénégal, exhorte les fidèles à se conformer aux désirs de l'Etat français et à se rappeler du passé : « *souvenez vous, avant leur arrivée chez nous, nous nous entretenions, nous nous capturons et nous nous pillions les uns les autres ; que ce fussent les musulmans ou les infidèles. S'ils n'étaient pas venus, nous serions toujours dans cet état et aujourd'hui plus que jamais. Celui qui regarde les Français avec un œil de sagesse et considère ce que Dieu leur a accordé, celui-là ne peut que s'accorder avec eux et ne peut être séduit par les paroles de ceux qui prennent les gens pour des sots et qui racontent à cause de leur imagination que la fin de la France est proche. Seul Dieu connaît l'avenir et personne d'autre* ». ¹²

Avec l'arachide, on voit aussi se développer avec El Hadji Malick SY et Cheikh Bamba, une mystique du travail agricole. Ces marabouts allient enseignement et travail champêtre et sont suivis par leurs cheikhs et Muqadams qui contribuent à leur tour, à l'expansion de la culture arachidière. Ces valeurs sont aussi inculquées aux talibés qu'Adam Smith compare à des illuminés qui ne travaillent pas la terre dans les mêmes conditions que les cultivateurs ordinaires. Le travail est une des préinscriptions, une des recommandations, une des conditions nécessaires pour adorer Dieu. Le travail est donc un plaisir et non une obligation. (Wade .A, 1967, pp175-206).

Ce rapprochement entre les deux pôles a été possible également grâce à l'action de nombreux médiateurs (talibés) dans l'administration et surtout les leaders politiques à Saint- Louis⁷. Il est enfin établi que la guerre contre l'empire ottoman n'occasionnera aucun trouble chez les musulmans du Sénégal et de la Mauritanie .Le fait que l'Islam confrérique au Sénégal ne soit pas sous le contrôle des influences moyen- orientales, mit

¹² ANS, 19 G2, affaires musulmanes, 1900-1920).

⁷Nous pouvons citer Carpot, lequel a participé au retour d'exil du Gabon de Bamba (1895 –1902), outre cela, la chefferie maraboutique khadiriyya de Mauritanie Cheikh Saad Bouh et Cheikh Sidiya, des chefs mourides comme Mame Anta Mbacké, Mame Thierno Mbacké et Cheikh Ibra Fall sans oublier Seydou Nourou TALL qui reste le principal médiateur entre le pouvoir colonial et la confrérie tidiane

fin aux craintes de l'administration coloniale. Paul Marty, chargé du service des affaires musulmanes en AOF tira alors la conclusion que « l'Islam sénégalais s'est « négriifié » et ne peut pas être subversif » (*Cité par Triaud, 1953, p 152*).

Sur cette lancée, la France, en créant en 1916 le Comité consultatif des affaires musulmanes de l'AOF, en nomma comme membres El Hadji Malick et Ahmadou Bamba ainsi que les cadis de Saint- Louis et de Dakar, Aynina SECK et Alioune DIAGNE, outre les marabouts de la Mauritanie, Cheikh Saïd'bu et Cheikh Sidiya. En 1919, Bamba sera décoré de la croix de chevalier de la légion d'honneur, mais il ne conserva que le diplôme. Dans les années 20, moururent les fondateurs des confréries du Sénégal (El Hadji Malick SY et El Hadji Abdoulaye NIASS en 1922, et Bamba en 1927).

3- 3 Le renforcement de l'orientation existante

Leurs successeurs : Seydi Ababacar SY, El Hadji Ibrahima NIASS, Moustapha MBACKE et Seydou Nourou TALL renforcèrent l'orientation existante. Ce dernier joua un rôle important : celui de réconcilier le colonisateur et le colonisé, intervenant à maintes reprises au secours de l'administration comme lors des grandes grèves de 1938 et 1947 (*Duquenot, 1985 et Sembène O, 1960*) puis à Nioro (Soudan) auprès de Cheikh Hamallah qui semble-t-il, véhiculait une propagande hostile à la colonisation, écartant en même temps toute menace de schisme de la tidjianiya (*Moreau, 1982, p.198*). Cette politique de collaboration valut à Seydou Nourou TALL un prestige personnel mais aussi favorisa l'expansion de l'Islam en A.O.F. En effet, il profitait des tournées pour vérifier l'orthodoxie des communautés, conseiller les fidèles, leur apporter des nouvelles du monde extérieur et aider par ses connaissances des groupes dispersés et généralement dépourvus de guides spirituels qualifiés. Il rompait l'isolement relatif de certains groupes culturels et ethniques de l'Islam. Par sa présence, il rattachait des milieux musulmans encore mal stabilisés comme ceux de la Côte d'Ivoire des années trente à tout le réseau des croyants en Afrique. Son passage, même rapide, raffermissait et consolidait la foi des musulmans isolés. (*Triaud, 1974, pp 542 – 571*). Il avait enfin la possibilité d'intervenir pour rétablir, la concorde au sein de la famille TALL divisée et dispersée avec Mountaga (fils d'Amadou Sheku) à Ségou, Madani Ben Amadou (fils du frère d'Umar) au Hedzaz (*Brenner, 1984, p45*)

Du côté des mourides, Moustapha MBACKE eut aussi à maintes reprises, à intervenir pour le compte de l'administration auprès des populations afin que s'instaure la paix comme lors de la grande grève des cheminots en 1938. Son soutien a été également déterminant lors de la construction du tronçon de chemin de fer, Diourbel-Touba de 1925 à 1931. La seule zone d'ombre, c'est avec Cheikh Anta MBACKE qui, brouillé avec les autorités coloniales, sera mis en résidence obligatoire puis déporté à Ségou par arrêté général du 13 octobre 1930.

La seconde guerre mondiale fut comme la première, l'occasion pour l'Etat colonial et le pouvoir maraboutique, de resserrer les liens : ces derniers, toutes obédiences confondues prêchèrent la soumission des Sénégalais à la France et organisèrent des séances de prières pour la victoire de la Métropole. Certains

même, s'occupèrent de tâches de renseignement comme le chérif Maky Haydara de Sédhiou avec comme mission d'observer les mouvements de populations en direction de la Guinée Portugaise. (ANS : Rapport politique, cercle de Ziguinchor, 1^{er} trimestre, 1940, dossiers affaires politiques, 1938 – 41).

D'autres s'engagèrent dans l'armée comme l'imam de la grande mosquée de Kaolack en partance pour le bataillon de l'AOF, lequel dans son sermon d'adieu à ses talibés déclara : *« je vous quitte pour répondre à l'appel de la France. Prenez exemple sur moi. Je sais que vous tous, talibés, allez-vous engager volontairement et vous faire tuer, s'il le faut, car vous devez aimer la France autant que vous m'aimez et aimez votre prophète. Je vous dis adieu et suivez mon geste »* (ANS : JOS, 1939, pp 938-939)

CONCLUSION : Si le « Jihad » opposa au XIXe siècle, le pouvoir maraboutique au pouvoir colonial, il mit aussi face à face deux confréries religieuses la Khadiriya et la Tidjaniya dont les maîtres sont supposés connaître le sens, le contenu et le contexte dans lequel, on devrait l'utiliser. L'historien, dans ce débat retient plutôt que l'Islam constitue une arme à double tranchant que les marabouts ont utilisée, pour des intérêts bien déterminés. Le pouvoir colonial en a tiré le meilleur parti, en créant une armée coloniale, multiraciale, mais aussi composée de réguliers et de civils (volontaires) d'ethnies et de religions différentes. Il s'est également entouré depuis le début de la conquête de la collaboration de marabouts sénégalais dans l'administration, ce qui est peu étudié dans l'historiographie. Il est apparu sur le terrain, très difficile pour les théocrates de réaliser leur dessein en combattant à la fois, les régimes aristocratiques, les démocraties rurales et le pouvoir colonial. D'ailleurs, les plus illustres combattants de la foi, en l'occurrence El Hadji Omar Tall et Maba Diakhou Bâ, ont péri, non pas de l'action de l'armée coloniale mais d'oppositions locales. La deuxième formule canonique ; l'hégire était aussi difficilement applicable vu l'occupation de l'Afrique par les puissances européennes (des infidèles) mais aussi vu l'immensité du continent, la lenteur des moyens de déplacement et les conditions d'insécurité qui y régnaient. Rester et « coopérer » constituent l'unique voie offerte aux marabouts de la deuxième génération comme, El Hadji Malick SY, Cheikh Ahmadou Bamba ... pour développer leur prosélytisme. La première guerre mondiale sera l'occasion pour le pouvoir colonial, de rompre la glace, et de prendre langue avec le pouvoir maraboutique non officiel afin de réaliser un consensus national.

Ce consensus apparaît avec la troisième génération de marabouts sous Moustapha Mbacké, Ababacar SY - représenté par Seydou Nourou TALL - comme une collaboration « réfléchie » qui s'identifie à bien des égards à la position de collaboration jadis adoptée par les lettrés de Saint-Louis et leurs maîtres de la confrérie Khadrya de la Mauritanie.

Cependant, tous ont contribué à faire du Sénégal une colonie à majorité musulmane. Ainsi, en mettant en échec la politique d'assimilation, les chefs des confréries inscrivaient les Sénégalais dans une dynamique de rupture ou d'indépendance à long terme avec le colonisateur. De ce fait, en conservant aussi leur autonomie par rapport au mouvement islamique international ou moyen oriental, les confréries forment un écran contre

les « dérives » islamiques (violences entre musulmans) et l'intolérance religieuse (entre musulmans et chrétiens) qui secouent aujourd'hui bon nombre de pays africains dont le Nigeria, la Côte d'Ivoire ...

Bibliographie

- Ba (K) : Maba dans le Rip et le Saloum 1861-1865, mémoire de maîtrise, Université de Dakar, 1970, p93.
- Baratier (L.C) : Epopées africaines, Paris, Fayard, 1912, 8°, 126p
- BARRY (B) : La Ségambie du XVe au XIXe siècle, traite négrière, islam et conquête coloniale, Paris, Harmattan, 1988, 432 p.
- Brenner (L): west african sufi :the religions, heritage and spiritual saerch of Cerno Bocar Salif Tall, Berkeley, 1984.
- Brunschwig (H) : Noirs et Blancs dans l'Afrique française, Paris, Flammarion, 1983, 245p.
- Calvin (L.A.G.) : Kayor an dits diplomatie relations with Saint-Louis du Sénégal, 1762-1861,
- Coulon (CH) : Le marabout et le prince (Islam et pouvoir au Sénégal) : Pedone, 1982, 299 p.
- Coulon (CH) : Pouvoir maraboutique et pouvoir politique au Sénégal, thèse de doctorat d'Etat en sciences politiques, Institut d'études politiques, Paris, 1976, 2 tomes.
- Curtin(Ph) : Jihad in west Africa :Early phases and inter –relations in Mauritanie au SENEGAL journal of African history, XII,I, 1971, pp1-12.
- Diéye (CH. A): Cheikh Amadou Bamba ; le centenaire du jihad Al Akbar, 1850-1950, Edition Ndigal, 1995.
- Duquenet (B): Le Sénégal et le front populaire, Paris, Kartala, 1985.
- Fremaux (J) : L'Afrique à l'ombre des épées, 1830-1930, 1995, shat, 1993, 2 tomes, pp278-295
- Gatelet (L) : Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899), Paris, Berger Levrault 1901, 520p.
- Kane (O) et Cissokho (S.M) : « Seydou Norou Tall » in Afrique histoire, n°2, avril mai juin 1981, pp42à48.
- Marty (P): Etudes sur l'islam au Sénégal, Paris, 1917.
- Moreau (R.L) : Africaine musulmane, Paris, 1982, p198.
- Mbaye (R); La pensée et l'action d'El hadj Malick Sy, un pôle d'attraction entre la sharia et la tariqa, thèse de doctorat des lettres et sciences humaines, 1992-1993.
- Quesnot (F) : « influences du mouridisme sur le tidjanisme », in Cheam, notes sur l'islam en Afrique noire, pp42à48.
- Robinson (D): « la mise en place d'une hégémonie coloniale au Sénégal" in historiens et géographes; n°3, 1988.
- Robinson (D) : La guerre sainte d'Al Hajj Umar ; le soudan occidental au milieu du XIXe du siècle, Paris, 1985.

Robinson (D) et Triaud (J ; L) : Le temps des marabouts : itinéraires et stratégies islamiques en Afrique occidentale française, v, 1880-1960, Karthala, 583p.

Roche (CH): Histoire de la Casamance, conquête et résistance : 1850-1920, kartala, 1985,410p.

SALL (I.A) : « Cerno Amadou Makhtar Sakho, qadi supérieur de Boghé (1905- 1934) »in Le temple des marabouts ; sous la direction de Robinson (D) et Triaud (J.L.) pp 221à247, Kartala, 1997.

Thiam (MB) : La chefferie traditionnelle wolof face à la colonisation .Les exemples du jolof et du kajor, 1900-1945, U.C.A.D, 1986,393p.

Thiam (I .D) : L'évolution politique et syndicale au Sénégal colonial, thèse de doctorat d'Etat, 1840-1936, Paris 5°,1982-1983.

TRAORE (A) : « La Mauritanie de 1900 à 1960 », in l'Afrique occidentale au temps des Français, colonisateurs et colonisés, 1960, Paris, la découverte, 1983.

Wade (A) : « la doctrine économique du mouridisme »in annales africaines, publiée sous les auspices de la faculté de droit et sciences économiques de Dakar Paris, 1967.

Yves (S.M.): L'Empire toucouleur et la France, un demi siècle de relations diplomatiques (1850-1871), thèse de 3è cycle, université de Dakar, 1967,432p.